

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an. 12 fr. 00
	Six mois. 6 00
	Outre-mer, Un an. 15 00
	Six mois. 8 00

ADMINISTRATION
Rue GERVAS. en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:
Annonces, la ligne 0 fr 30
Réclames, 1 00

CHAMBRE DE COMMERCE.

Les élections de Dimanche ont donné lieu à deux tours de scrutin. Voici les résultats complets:

Premier tour.**Votants : 43.**

Edmond Fontaine,	24 voix. Elu.
Victor Yon,	26 id.
Thomas Pepin,	21
Louis Jourdan,	21
Léoni Coste,	21
Edouard Marie.	12

Second tour.**Votants : 47**

Léoni Coste,	21 voix. Elu.
Thomas Pepin,	18
Louis Jourdan,	4
Edmond Fontaine,	2
Edouard Marie.	1

En conséquence MM. Edmond Fontaine; Victor Yon et Léoni Coste ont été proclamés membres de la Chambre de commerce de St-Pierre.

Deux des candidats recommandés par le Patriote aux suffrages des patentes ont été investis du mandat qu'ils sollicitaient. Le troisième, un jeune, M. Thomas Pepin, est battu, il est vrai, mais dans des conditions tellement honorables que sa défaite peut être considérée comme un succès. Avoir tenu en échec, au premier tour, des hommes comme M. Louis Jourdan et Léoni Coste et n'être distancé par ce dernier que de trois voix au second tour, voilà qui indique que M. Thomas Pepin s'est déjà acquis pas mal de sympathies dans le monde des affaires — Ajoutons, sans amertume du reste, notre lot étant assez beau, que si M. Thomas Pepin qui est à cette heure bien près des côtes de France, s'était trouvé dimanche à St-Pierre, il serait au-

jourd'hui membre de la Chambre de commerce, car il aurait, cela va de soi, déposé dans l'urne un bulletin à son nom et aurait, par suite, obtenu la majorité en même temps que ses deux amis.

Quoi qu'il en soit nous avons eu l'occasion de constater une fois de plus que le fameux règlement local du 31 octobre 1878 est une machine démodée qu'il faut sans délai mettre au rancart. Il semble être sorti de toutes pièces du cerveau d'un réactionnaire aussi endurci que désireux d'entraver le libre fonctionnement d'une institution libérale. Nous croyons savoir que le Délégué en fera l'objet d'une très prochaine lettre au Département et nous sommes convaincus que M. F. Couturier n'aura pas de peine à démontrer que cet acte administratif est purement et simplement un anachronisme.

Dans quelques jours la Chambre de commerce choisira son président. Nous espérons pour elle qu'elle maintiendra en fonction M. François Cordon, président sortant, qui n'est pas un politicien et qui a toujours fait, dans le rôle qu'il a été appelé à jouer, preuve de beaucoup de tact et de courtoisie.

SIPHON ET RICHEPOMME.

(suite et fin.)

Ce travail protecteur achevé, la pose de la conduite a été menée bon train sans interruption tant par les ajusteurs que par les terrassiers. Et aujourd'hui c'est un fait accompli, non seulement le siphon est posé dans tout son parcours, mais il est à l'abri de la gelée, protégé par un fort talus de tourbe et de vase.

A sa hauteur maxima se trouve agencé le moteur, une pompe aspirante dont la

fonction consistera à faire le vide dans les tuyaux et à amorcer le siphon, autrement dit à attirer l'eau et à établir un courant constant de Richepomme à la tranchée de la Demoiselle. C'est là où git le noeud gordien que nous ne nous chargeons pas de trancher. Nous ne saurions dire ce qu'est cet appareil à forte haleine, dérobé qu'il est aux yeux des profanes comme nous par une sorte de tambour qui ne s'entrouvre qu'à l'approche de quelque gros personnage plus sûrement siphonniste à notre caisse locale.

Malgré les grands froids et le mauvais temps de cet automne, ce travail a été poussé avec toute l'activité désirable et le succès serait complet si l'eau de Richepomme n'était si récalcitrante à s'aventurer dans ce bloc enfumé qui ne lui dit rien qui vaille. Hélas ! oui, il en est ainsi notre siphon bien posé, bien agencé est encore vierge des atteintes de l'eau de Richepomme. Cette constatation appréhendée s'est faite brutalement mardi matin par une ouverture pratiquée dans la conduite, où, déception ! l'on n'a trouvé trace ni d'eau ni de glace. Où sont donc ces grandes théories préférées au simple avis pratique des Conseillers municipaux ? Que devient la responsabilité assumée par une administration, qui n'a d'autres soucis que de puiser dans notre caisse pour faire à nos dépens l'apprentissage et l'application de ses conceptions doutueuses. Il faut bien, se rendre à l'évidence, le siphon a été considéré comme une vaste blague ayant 99 chances sur 100 de ne pas réussir; il eût fallu un miracle pour voir le contraire. En un mot tout était contre le succès; on s'est bien pris garde d'en tenir compte, en a voulu tenter l'aventure, c'est fait. Il ne reste plus pour la compléter qu'à acheter une pompe à vapeur de 30,000 francs pour alimenter le siphon et nous aurons notre chère eau de Richepomme.

Ce n'était pas la peine assurément de tant se morfondre et de mettre en demeure le Conseil général d'enlever





a la municipalité le droit de s'occuper de ses propres affaires. Disons peu, faisons mieux voilà la vraie manière de bien faire.

INTERVENTION DE M. LE COUR DÉPUTÉ

En faveur des capitaines pendant le cours de la discussion du budget de la marine.

M. Le Cour. — Rassurez-vous, messieurs; je ne veux pas prononcer un discours. Je désire simplement appeler l'attention de la chambre et celle de M. le ministre sur un point très important du rapport de M. Gerville-Réache, qui n'a pas été discuté jusqu'ici. Il s'agit de la situation qui est faite aux capitaines au long-cours.

Les capitaines au long-cours sont, depuis quelques années, dans une situation véritablement très fâcheuse. Les examens deviennent de plus en plus difficiles. Cette année sur 180 candidats, 33 seulement ont été reçus. Les programmes ont été relevés. Ces jeunes gens qui n'ont en général aucune fortune n'ont à leur disposition, contrairement à ce qui existe ailleurs, ni bourse, ni établissement préparatoire où il puissent faire les études qui sont nécessaires, et il est très dur pour leurs familles d'avoir à subvenir à leurs besoins à terre pendant deux ou trois ans; ce sont des sacrifices énormes auxquels beaucoup ne peuvent suffire. (*C'est vrai ! Très bien !*)

Je ne me plains pas cependant qu'on ait relevé le niveau des examens. Il est certain qu'on doit demander maintenant aux capitaines aux long-cours une instruction qui n'est plus celle qu'ils avaient il y a trente ou quarante ans. Mais il faut en même temps, puisqu'on relève les examens, leur faire dans la marine une situation meilleure, il faut régulariser leur situation au point de vue de l'armée de réserve, et comme le dit très bien l'honorable Gerville-Réache, il faut, quand ces capitaines feront leur service, qu'ils ne soient pas astreints aux corvées des simples matelots, et qu'on leur donne le rang d'officier auquel ils ont droit. (*Marques d'assentiment.*)

En second lieu, je demande qu'on ne les exclue pas systématiquement des emplois dans les ports et, sauf à créer un brevet supérieur, qu'on permette à ces capitaines au long-cours, qui n'ont jamais marchandé leur sang, qu'on leur permette d'arriver aux situations élevées

et aux grands commandements sur nos paquebots subventionnés. Ces hommes modestes, qui réclament peu, ont demandé la révision du décret disciplinaire; ils l'attendent depuis cinq ans, j'appelle sur ce point l'attention de M. le ministre.

Il existe un projet de loi qui a été l'objet d'un rapport; je prie M. le ministre d'en presser la mise à l'ordre du jour, et j'espère qu'il voudra bien tenir compte, lors du vote de cette loi, des réclamations unanimes des Chambres de commerce et des Syndicats, qui demandent pour les jugements des tribunaux maritimes commerciaux le droit d'appel et de révision. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

M. le Ministre de la Marine. — Je comprends et je partage la sollicitude de M. Le Cour pour les capitaines de la marine marchande, et je dois dire à la Chambre qu'il y a un projet de loi, en préparation, relatif à l'organisation des réserves au moyen des officiers en retraite et des capitaines au long-cours.

M. Le Cour. — L'enfer est pavé de projets de loi qui ne viennent jamais en discussion. (*Rires et bruit.*)

M. le Ministre. — Je ne puis pourtant pas voter moi-même les projets de loi; tout ce que je puis faire, c'est de les présenter au parlement. A lui de les voter le plus tôt possible. (*Aux voix ! aux voix !*)

Nous espérons que la grande Commission des 33, nommée pour réorganiser la marine marchande, voudra bien tenir compte des observations justes présentées à la tribune par l'honorable M. Le Cour. Puisque M. le ministre paraît être animé de bonnes intentions, à la Chambre de faire son devoir.

NÉCROLOGIE

La semaine dernière, le câble Français a transmis de Brest à M. Léoni Coste la nouvelle inattendue de la mort de son beau-frère M. Cossé, capitaine de frégate en retraite.

Officier de marine distingué, le défunt qui a fait ici un long séjour en qualité de chef de la station locale et de commandant des goélettes de l'Etat *la Gentille* et *la Fauvette* n'a laissé à Saint-Pierre que d'agréables souvenirs.

De manières affables, de relations courtoises et d'accès facile, M. Cossé était un homme du monde accompli. Nous nous associons au deuil de l'honorabla famille dont il était, par son mariage, devenu membre.

SIMPLE RAPPROCHEMENT.

Sous la date du 4 avril dernier la «Feuille Officielle» consacrait à M. Lacroix, «étranger», décédé la veille, l'article nécrologique suivant:

Un télégramme du 3 avril nous apprend la mort à Granville, de M. Lacroix, négociant et armateur à Saint-Pierre.

M. Lacroix était un très jeune dans la colonie. Après avoir puise pendant quelques années l'expérience des affaires au service d'une importante maison de commerce de Saint-Pierre, il dirigeait une opération de commerce pour son propre compte.

Jersiais de naissance, M. Lacroix était Français de cœur.

Admis à fixer son domicile en France, il faisait les dernières démarches pour obtenir sa naturalisation.

Allié par son mariage à une des plus anciennes familles de la colonie, sympathique à tous par la loyauté de son caractère, par la largeur et la franchise qu'il apportait dans ses relations commerciales, par l'aménité dans ses relations privées, M. Lacroix fait un vide douleur dans les rangs des colons Saint-Pierrais.

Il laisse une famille nombreuse dont les membres sont appelés, nous l'espérons, à recueillir par leur résidence parmi nous, les fruits de l'excellent souvenir qu'y laisse leur très sympathique et regretté mari et père. »

M. Boneau capitaine de port, est décédé à Saint-Pierre, entouré de l'estime générale, le 15 décembre courant. Voici tout ce que cette même «Feuille Officielle» a eu le triste courage de dire à l'occasion de cette mort (numéro du 19) :

Les créanciers de la succession de M. Boneau, en son vivant capitaine de port à Saint-Pierre, sont invités à déposer dans le plus bref délai, au bureau des revues, leurs titres de créances en double expédition. »

N'insistons pas. Il n'est personne qui ne comprenne. Rappelons seulement que le Patriote, dont M. Boneau n'était assurément pas l'ami, a tenu à rendre hommage à la mémoire d'un vieux serviteur et d'un fonctionnaire honoraire, tandis que la «Feuille Officielle», à laquelle ce devoir incombeait plutôt, a gardé un silence sévèrement commenté.

M. MORACCHINI.

Le Délégué de la Colonie nous communique le texte du discours prononcé à l'ouverture du Conseil général de la Martinique, le 25 novembre dernier, par M. Moracchini notre gouverneur attendu.

Nous dédions à M. H. Roberdeau l'exorde de ce document :

Messieurs les Conseillers généraux,

Investi provisoirement des fonctions qui me procurent l'honneur d'ouvrir votre session ordinaire, devant même quitter la Colonie dans quelques mois, je dois m'abstenir de vous faire des propositions pouvant engager l'avenir et me borner à vous entretenir de la situation financière du budget soumis à votre examen.

Le principe oposé par M. Moracchini dans ces quelques lignes nous laisse prévoir que ce haut fonctionnaire sera l'antithèse vivante de M. H. Roberdeau et qu'à son arrivée il mettra un terme au chaos dont souffrent les îles St-Pierre et Miquelon.

En attendant nous conseillons à M. H. Roberdeau, gouverneur intérimaire, de méditer cette phrase : « Je dois m'abstenir de vous faire des propositions pouvant engager l'avenir » Nous savons que M. H. Roberdeau a suivi une ligne de conduite diamétralement opposée, puisqu'il n'a pas craint, lui, d'engager l'avenir ; d'où nous sommes autorisés à déduire une fois de plus que M. Moracchini ne conservera pas longtemps un collaborateur aussi peu d'accord avec lui.

TRIBUNE PUBLIQUE.

Monsieur le Propriétaire gérant du « Patriote »

Je vous serais bien obligé d'insérer dans votre prochain numéro la lettre que je vous adresse :

Je croirais manquer à mes devoirs de président de la Société Musicale, si, à l'occasion de la soirée donnée par elle, le 20 décembre dernier, dans les salons Joinville, je ne remerciais en son nom, le public qui a bien voulu par sa présence en grand nombre, lui donner une preuve de grande sympathie.

Cet encouragement ne sera pas perdu; la colonie est en droit d'espérer qu'elle aura lieu, un jour, d'être fière de voir l'élément musical dignement représenté, avec ses propres ressources.

Je remercie avec tous les éloges qu'ils méritent Messieurs les musiciens qui ont su par leur abnégation, me permettre d'obtenir des résultats qui, il y a une année

à peine, paraissaient chimériques, même aux moins sceptiques.

Je remercie tous ceux qui, peu ou beaucoup, m'ont aidé dans la tâche ingrate d'organiser cette soirée, qui, par leur travail qui, en mettant à ma disposition le matériel nécessaire.

La société musicale est reconnaissante de la gracieuseté avec laquelle monsieur le chef du service judiciaire, monsieur le Maire et monsieur le secrétaire du Conseil général ont bien voulu mettre à sa disposition les fauteuils faisant partie du mobilier respectif à chacune de leur dépendance.

Comme président, mettant la Société Musicale au dessus de toute critique en dehors de ce qui concerne la musique proprement dite, je regrette, parmi les notabilités qui ont bien voulu nous honorer de leur présence, n'avoir pas eu la faveur de celle de Messieurs le gouverneur, le chef du service judiciaire et le président du Conseil général.

J'avais fait spécialement solliciter ces messieurs par le secrétaire de la Société Musicale, M. Louis Humbert. Toutes les dispositions étaient prises pour leur assurer toute la considération afférente à leur haute fonction.

Malgré ce vide regrettable, l'éclat de la fête a été complet; la colonie se trouvait représentée par son Délégué et le Maire. Nous ne pouvons moins faire que de leur manifester notre reconnaissance.

La soirée a revêtu son véritable cachet de fête, n'ayant que le plaisir comme but, et apportant une trêve qui mettait chacun à son aise.

Dans les luttes de la vie, ces moments sont assez rares pour les saisir avec joie quand ils se présentent. Ce sera toujours avec la plus grande satisfaction, que sous ce pavillon, la Société Musicale, ne marchaudera pas sa peine, pour être un des éléments indispensables à la distraction.

Agréez Monsieur le Propriétaire-gérant, l'assurance de ma parfaite considération,

C.-V. LIORAT.

Président directeur de la Société Musicale.

TOMBOLA

du 20 Décembre 1890.

Parmi les lots non réclamés restent les numéros suivants :

696. — 1165. — 701. — 606. — 4336.

Sur les 1800 billets émis il est resté environ 200 billets non vendus. Quatre lots dont deux d'une certaine valeur sont échus à ces billets.

Une demande d'autorisation pour les mettre en vente, sera incessamment formulée et le tirage en aurait lieu dans un concert-bal qui serait organisé par la Société Musicale avant la fin du carnaval.

SITUATION DE LA TOMBOLA du 20 décembre 1890.

DÉPENSES.

RECETTES.

Frais d'impression	219 fr.	1 1300 billets 1 fr. 1300
Lots; achats	514 fr.	
Décoration	345	
Frais divers comprenant affichage, piano, hommes de garde	89	1067
à verser au bureau de Bienfaisance	233 fr.	
à verser ultérieurement : le produit des 200 billets restant		

Le Président

C.-V. LIORAT.

CHOSES ET AUTRES.

On se dispute entre belle-mère et gendre; alors se produit cet échange de paroles :

— Notre petite fille est une perle, apprenez-le, monsieur!

— Eh bien alors! c'est clair, vous êtes une huître.

Entendu l'autre jour à la fin d'un dîner de noce :

— Ma chère amie, dit tout à coup le marié à sa femme, en prenant un air solennel, n'oublie pas que tu entres dans une famille de robe et d'épée; ma mère était couturière et mon père Sergent de ville.

Un vieux dicton alsacien.

Savez-vous ce qu'il faut pour faire une bonne paire de souliers ? Pour la semelle, de la langue de femme : c'est inusable; pour l'empeigne, du gosier de chantre: ça ne prend pas l'eau; et pour les talons, de la raucune d'allemand: ça dure toujours.

Un gardien de la paix arrête un chanteur ambulant dans la rue.

— Accompagnez-moi fait-il rudement.

— Volontiers, répond le mandiant en accordant sa guitare, qu'est-ce que nous chantons ?



—Et bien, mon petit Paul, à la dernière composition, as-tu été bien placé ?
— Oh ! oui, maman... j'étais près du poêle !

Propriétaire Gérant, A. Lemoine

ANNONCES.

A CÉDER

Deux places dans les bancs de l'Église.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M. Michel Arnaud, à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un atelier de ferblanterie chez M. J.-B. Lafitte ainé, quai du Commerce.

Les travaux qui lui seront confiés seront exécutés avec célérité.

Prix très modérés

A VENDRE

Une propriété située à Saint-Pierre, rue de la Fauvette



consistant en un terrain de trois cent seize mètre carrés de superficie avec maison sur cave.

Jardin, fontaine et ruisseau.

Prix : 2500 francs.

Facilités.

S'adresser à M^e F. COUTURIER, av^e é.

A LOUER présentement

Une belle maison à étage située rue Bisson



comportant :

Huit appartements, cave et cour

S'adresser à M. J.-M. LAVISSIÈRE

LA REVUE NATIONALE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00

Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. Lemoine, rue Gervais, Saint-Pierre Miquelon.

A VENDRE

Une maison à étage, comprenant 8 appartements, magasin, cave, cour et jardin.

Située rue de l'abattoir.

S'adresser à M. COSTENTIN.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME. PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires; ici, c'est l'entrainement de la suggestion ou la vue à distance sans le secours des yeux ; là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le Magnétisme. Nié hier encore, le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur sa valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous voulons de nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNETIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par ans, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE

à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

IMPRIMERIE — RELIURE ALBERT LEMOINE

Rue GERVAIS.

Monsieur Albert Lemoine, imprimeur à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il insérera gratuitement une fois à la quatrième page du *Patriote* tous les avis, annonces et réclames dont l'exécution lui sera confiée sous forme de placards.

La publicité sera ainsi doublée sans frais pour les intéressés.

Les insertions judiciaires seules restent sans modification.

A VENDRE

UN MAGNIFIQUE

CHRONOMÈTRE WINNERL

S'adresser à l'Imprimerie A. LEMOINE, rue Gervais où à M. POULAIN, horloger, rue de l'Hôpital.